



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

Procès-verbal du

Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale

spécial STAFE du 12/06/2018

Le Conseil consulaire (CC) pour la protection et l'action sociale (CCPAS) dédié au dispositif de Soutien du Tissu Associatif des Français de l'Etranger (STAFE), présidé par Michel CHARBONNIER, consul général, s'est tenu le 12 juin 2018, à 9h30 dans les locaux du consulat général de France à Washington.

Etaient présents :

Participants ayant une voix délibérative :

- M. Michel CHARBONNIER, Consul Général de France, président du Conseil consulaire
- M. Frédéric BADEY, Conseiller Consulaire
- Mme Monique CURIONI, Conseillère Consulaire
- Mme Annie BOUTIN-KING, Conseillère Consulaire et AFE
- M. Olivier PITON, Conseiller Consulaire et AFE, vice-président du conseil consulaire

Participants ayant une voix consultative :

Experts

- Mme Marguerite BICKEL-SEYOUM, en représentation des services culturel et éducatif de l'Ambassade

Autres membres :

- Mme Cécile WALCK, Consule adjointe, Cheffe de Chancellerie
- M. Simon CICOLELLA, Agent chargé des Affaires sociales, secrétaire des travaux

Ont été transmis aux membres du Conseil consulaire, par courriel en amont de la réunion, les documents de travail suivants :

- Les instructions de cadrage
- Les pièces constitutives du dossier pour chaque demande déposée : lettre de demande de subvention/statuts de l'association/formulaire Excel comprenant notamment des précisions sur l'objet, la nature du projet et des données budgétaires.

Ordre du jour :

- I – Rappel des instructions de cadrage
- II – Présentation et étude des projets des cinq associations de la circonscription consulaire de Washington et débats.



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

Ouverture de la séance :

Le Président remercie les participants de leur présence au conseil consulaire dédié au « STAFE » et rappelle que dans ce cadre, il peut être saisi pour avis des projets et demandes de subvention aux associations de droit local implantées dans la circonscription.

Le STAFE est un nouveau dispositif doté d'un budget de 2 millions d'euros pour l'ensemble des postes consulaires en remplacement de l'ancienne réserve parlementaire qui a été supprimée. Il précise que le rôle du Conseil consulaire consiste à **formuler des avis favorables ou défavorables sur les projets déposés** et qu'en fin de séance **une liste de dossiers sélectionnés par ordre de priorité devra être présentée.**

M. Piton indique que la décision finale sera rendue par un collège mixte d'élus de l'Assemblée des Français de l'Etranger et de représentants de l'administration.

Le Président souhaite souligner que Mme Bickel-Seyoum a été invitée en qualité d'expert, en représentation des services culturel et éducatif de l'Ambassade, afin d'apporter un éclairage sur l'ensemble des projets proposés.

La délégation générale des Alliances françaises, qu'elle représente également, ayant déposé une demande de subvention, il a été convenu qu'elle sorte de la salle de réunion au moment de la délibération du conseil consulaire sur ce projet, ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Avant de passer à l'étude des différentes demandes, il invite Mme Walck à faire un bref rappel des instructions de cadrage.

I – Rappel des instructions de cadrage

Mme Walck observe qu'il s'agit de la première édition de ce dispositif et que ce conseil spécial qui lui est dédié doit être une opportunité de réfléchir à son organisation.

Elle poursuit en précisant que l'examen local des projets par le conseil consulaire se fera selon le format habituel et conformément à la réglementation en vigueur (cf. décret 2014-144 du 18 février 2014). Ainsi, seuls les Conseillers Consulaires et le Président du conseil auront une voix délibérative, les autres participants auront une voix consultative.

Lors de l'examen des dossiers et des débats, le conseil consulaire est invité à tenir compte et porter en priorité sa réflexion sur chacun des critères d'éligibilité suivants :

- Les associations porteuses de projet doivent être enregistrées et actives localement
- La subvention demandée ne **doit pas être la seule source de financement du projet** ni être destinée à **financer le fonctionnement et les activités courantes** des associations
- Le montant sollicité doit être compris **entre 1000€ et 20 000€** et **ne pas être supérieur à 50%** du coût global du projet



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

- Le projet soumis doit être de nature caritative, culturelle, éducative ou économique et contribuer au rayonnement de la France ou compléter les programmes existants d'aide aux Français gérés par le Consulat ou l'Ambassade.
- Le dossier doit être complet et comporter l'ensemble des justificatifs demandés

Les 5 dossiers présentés au cours de ce Conseil consulaire ont été classés par ordre chronologique de dépôt au Consulat de la façon suivante : STAFE N°1,... à STAFE N°5

STAFE N°1 : A.S.H. (Action on Smoking & Health)

Présentation

Cette association de droit local, basée à Washington DC et créée en 1967 a pour action principale la lutte contre le tabagisme.

Le projet présenté a pour objet la mise en place d'un programme de formation de leaders de la santé publique de pays d'Afrique de l'ouest francophone destiné à les aider à renforcer leurs capacités législatives de lutte contre les ravages du tabac.

Données budgétaires

- Budget annuel 2018 : 1 150 500€
- Montant du projet global : **170 943€**
- Montant demandé au titre du STAFE : **20 000€**
- Pourcentage de la subvention : **12%**
- Nature du projet : coopération et aide internationale au développement/santé publique

Proposition du Conseil consulaire

En dépit d'un intérêt souligné par chaque participant, **cette demande a été jugée irrecevable à l'unanimité**. L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire en relation aux critères d'éligibilité et en appui de leur décision est le suivant :

- sa réalisation est située hors du champ géographique de ce poste consulaire

par ailleurs :

- le projet relève de la coopération et de l'aide internationale
- ni le consulat général ni les services de l'ambassade n'ont de relation de travail avec cette association
- Le montant élevé du budget annuel de l'association (plus de 1M€ en 2018) laisse penser qu'une subvention STAFE ne sera pas déterminante pour son action.



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

STAFE N°2 : Alliance Française de Charlottesville

Présentation

Association de droit local basée dans l'Etat de Virginie et créée en 1993 dont l'objet est de favoriser et de promouvoir l'usage de la langue et la culture française à Charlottesville.

Le projet présenté vise à développer « Le Club », un **programme éducatif et culturel** dispensé en français pour un jeune public de 4 à 11 ans ayant déjà une bonne maîtrise de la langue française.

L'attribution d'une subvention permettra **1/ de proposer 10 évènements mensuels**, au lieu de 6 actuellement, autour de thématiques culturelles et éducatives répartis en sessions d'une durée de 2h et **2/ d'organiser un camp d'été**, « Camp le Club », de 2 semaines en complément de ce programme.

Données budgétaires

Budget annuel 2018 : 118 984€

Montant du projet global : **9 567€**

Montant sollicité au titre du STAFE : **4700€**

Pourcentage de la subvention : **49%**

Proposition du Conseil consulaire

Après présentation et débats le conseil émet **un avis très favorable, pour le montant demandé par l'association de 4700€**

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

- le projet respecte l'ensemble des critères d'éligibilité, il est bien présenté et argumenté. Le montant demandé est raisonnable et équilibré par rapport au coût global du projet
- Alliance française en plein développement, dirigée par une nouvelle équipe très dynamique et motivée, qui souhaite devenir un centre de passation d'examen DALF/DELF (certificat de Français)
- le projet présenté répond à une demande croissante et un réel besoin exprimé par des familles françaises et américaines de Charlottesville dont les enfants après avoir été inscrits à l'école maternelle bilingue de Charlottesville n'ont plus de cursus scolaire francophone à leur disposition et sont donc à la recherche d'un dispositif ad hoc pour que leurs enfants continuent de progresser en français.
- la subvention STAFE permettrait 1/de maintenir un montant raisonnable des frais d'inscription aux activités proposées et 2/ de soutenir l'implantation et le les initiatives de cette Alliance française qui cherche à développer l'apprentissage du Français dans une zone reculée. A noter que l'association ne perçoit aucune subvention des autorités françaises

STAFE N°3 : PhilaFLAM

Présentation

Association de droit local basée dans l'Etat de Philadelphie et créée en 2012.

Le projet « FrancoPholly » présenté vise à développer un **programme éducatif et culturel** dispensé en français et destiné à un **public de 5 à 18 ans**, issu de familles francophones, françaises, expatriées ou détachées dans la région de Philadelphie. Il comporte 4 volets :



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

1/ Histoire de l'art : faire découvrir la richesse de l'histoire des relations franco-américaines et l'influence de l'art français sur la ville de Philadelphie à travers des visites guidées en français des musées et du patrimoine de cette ville.

2/ Cafés-Philo (public adolescents) : approfondir la réflexion, la lecture philosophique prise de parole en public

3/ Conférences sur le bilinguisme

4/ Salon annuel des Etudes Supérieures afin d'inciter à la poursuite des études supérieures en France.

Données budgétaires

Budget annuel 2018 : 127 603€

Montant du projet global : **18 621 €**

Montant demandé au titre du STAFE: **9 310€**

Pourcentage de la subvention : **50%**

Proposition du Conseil consulaire

Après présentation et débats, le conseil émet **un avis très favorable, pour le montant demandé par l'association de 9 310€**

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

- le projet répond à l'ensemble des critères d'éligibilité et par les activités proposées participe pleinement au rayonnement de la France
- Jeune association reconnue par les services culturels de l'ambassade de France aux Etats-Unis comme faisant un travail exemplaire depuis 6 ans dans la région de Philadelphie. A noter que sa présidente vient d'être désignée pour diriger l'association du réseau FLAM pour les Etats-Unis
- Elle ne bénéficie actuellement d'aucune subvention publique exceptée une aide pédagogique et matérielle notamment à travers des partenariats établis avec l'Ecole Française Internationale de Philadelphie et l'Alliance Française.
- Association très dynamique dans la recherche de financements privés qui mérite un soutien pour accroître sa visibilité pour mieux capter un jeune public.

STAFE N°4 : Délégation Générale (DG) des Alliances Françaises aux USA

Présentation

Association de droit local créée en 1986, hébergée dans les locaux du service culturel de l'Ambassade de France à Washington, qui coordonne le réseau des 108 Alliances Françaises présentes sur le territoire américain.

L'objet du projet présenté vise à **former des correcteurs aux certifications de français DELF/DALF** du Ministère de l'Education Nationale afin de répondre à une demande croissante du public dans les alliances françaises (ex. 640 certificats délivrés en 2017 à Washington DC).

Ainsi, la subvention STAFE permettrait de financer en 2019, deux sessions de formation ouvertes aux 90 enseignants de la circonscription consulaire correspondant à 25% des effectifs des Etats-Unis.



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

Données budgétaires

Budget annuel 2018 : 56 400€

Montant du projet global : **22 800€**

Montant demandé au titre du STAFE: **11 400€**

Pourcentage de la subvention : **50%**

Proposition du Conseil consulaire

Après présentation et débats, le conseil émet **un avis favorable pour le montant demandé par l'association de 11 400€**

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

Les aspects favorables du projet

- C'est un organisme bien connu et référent pour l'enseignement du Français aux Etats-Unis
- Le projet a un grand intérêt pédagogique et répond à un vrai besoin : la formation de correcteurs aux certifications de français qui sont trop peu nombreux aux Etats-Unis. A noter qu'il n'y a aucun formateur dans la circonscription habilitée pour les Alliances. Le plus proche réside à Boston et faire appel à ses services coûte cher (per diem, frais de déplacement)
- C'est un projet fédérateur car il concernera toute la circonscription consulaire et sera utile à tous les acteurs de l'enseignement de la langue française: alliances françaises, programmes FLAM, écoles américaines d'immersion, établissements homologués mais également des écoles américaines proposant des programmes en français. Il permettra de réduire le coût de la formation à moyen terme

Les aspects soulevant des réserves

- M. Piton, Mme Boutin-King et Mme Curioni ont fait remarquer que ce projet de formation pouvait se substituer aux missions des pouvoirs publics : est-ce le rôle du STAFE de financer ce type de projet ?
- le conseil n'est pas certain que les frais engagés dans ce projet ne soient pas considérés comme des frais de fonctionnement
- La DG bénéficie déjà d'une subvention publique qui constitue une part importante de son budget (19 000€ versés par le MEAE en 2017).
- Le montant demandé au titre du STAFE est élevé en comparaison aux autres projets déposés
- Ne serait-il pas préférable dans un premier temps de mutualiser les ressources en amont en effectuant un état des lieux dans la circonscription des examinateurs déjà habilités à agir en qualité de correcteur et délivrer des certifications ?

Le consul général pour sa part a apporté les précisions suivantes :

- La DG Alliance Française n'est pas une émanation du gouvernement français mais bien une association de droit local américain : à ce titre elle a vocation à présenter un projet STAFE



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

- Les dépenses évoquées (indemnisation du formateur et frais de déplacement) sont cohérentes avec l'objet du projet visant à former de futurs formateurs habilités à faire passer des certifications de français : il ne s'agit pas de « frais de fonctionnement »
- La DG AF a bénéficié d'une subvention du MEAE de 19000€ en 2017 ramenée à 0€ en 2018 ; en tout état de cause cette subvention était versée pour financer les actions de la DG AF sur l'ensemble des Etats-Unis
- Ce projet « structurant » répond à un véritable besoin, identifié de longue date. Il bénéficierait à l'ensemble des acteurs de l'enseignement du français dans la circonscription pas seulement les AF, c'est une étape sur la voie d'un rapprochement d'acteurs qui travaillent trop souvent de façon isolée ; conduit par la DG AF, on peut être sûr de la qualité de ce projet
- Pour le CG, il s'agit du projet présenté le plus intéressant à terme.

STAFE N°5 : COMITE TRICOLORE

Présentation

Association de droit local basée à Washington DC et créée en 1998.

Le projet de nature caritative a pour objet la mise en place d'une campagne médiatique visant à renforcer la communication auprès de potentiels donateurs tant Américains que Français pour permettre au Comité Tricolore (CT) de mieux se faire connaître, optimiser ses campagnes d'appel aux dons et accroître la visibilité de son principal évènement de levée de fonds, le « Bastille Day »

Données budgétaires

Budget annuel 2018 : 137 833€

Montant du projet global : **7 000€**

Montant demandé au titre du STAFE: **3 000€**

Pourcentage de la subvention : **43%**

Proposition du Conseil consulaire

Après présentation et débats, le conseil émet **un avis favorable pour le montant demandé par l'association de 3 000€.**

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

- le « Comité Tricolore » est l'association de référence de la communauté française à et autour de Washington. Outre la coordination de l'action des associations françaises, le CT conduit un programme caritatif exemplaire auprès de nos compatriotes les plus démunis ou de Français de passage en difficulté ;
- A ce stade le CT n'est destinataire d'aucune subvention publique du gouvernement français ; sa demande de subvention au titre des OLES pour 2018 n'a pas été retenue



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

- Le projet présenté visant à un renforcement de sa communication auprès de potentiels donateurs tant Américains que Français est très pertinent
- Le montant demandé (3000€) est très raisonnable et permettrait à cette association, à travers une somme modeste, de voir son action reconnue par le gouvernement français

A l'issue de la présentation et de l'examen des 5 projets, le Conseil consulaire a proposé de classer les demandes de subvention, par ordre de préférence, de la façon suivante :

1/ STAFE N°2 : Alliance Française de Charlottesville. Montant demandé = 4 700€

2/ STAFE N°3 : PhilaFLAM. Montant demandé = 9 310€

**3/ STAFE N°4 : Délégation Générale (DG) des Alliances Françaises aux USA.
Montant demandé = 11 400€**

4/ STAFE N°5 : COMITE TRICOLORE = 3 000€

Montant total des subventions demandées = 28 410€

Avant de clôturer les débats plusieurs participants s'interrogent sur l'intérêt d'inviter les porteurs de projet à venir présenter leur demande de subvention lors du prochain Conseil consulaire dédié au STAFE.

Le CG a indiqué sa réticence à ajouter une strate supplémentaire à un processus déjà complexe et à mobiliser les représentants associatifs dans le cadre d'un processus dont, à ce stade, on ne connaît pas le résultat final.